

# PALESTINE :

## LIBERTÉ pour les PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS

Les autorités françaises et européennes doivent cesser leur complicité avec l'État d'apartheid israélien et exiger la libération des prisonniers

### Connaissez-vous la situation des prisonniers politiques palestiniens ?

Selon les statistiques publiées le 5 janvier 2022 par ADDAMEER, Association palestinienne d'aide et de protection des prisonniers palestiniens : 4 600 palestinien-ne-s sont détenu-e-s par l'occupant dans les geôles situées en Israël, en violation de la 4<sup>e</sup> convention de Genève qui prescrit qu'une puissance occupante doit détenir les résidents du territoire occupé dans des prisons situées à l'intérieur de ce territoire.

Sur ces 4 600 prisonniers, 499 sont condamnés à + de 20 ans de prison, dont Ahmad Sa'adat, chef du Front Populaire de Libération de la Palestine, 547 le sont à la perpétuité, dont Marwan Barghouti, membre du Fatah.

### Aucun Palestinien, aucune palestinienne, aucun enfant, n'est à l'abri d'une arrestation arbitraire !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis 1967, 1 million de palestinien-ne-s ont été arrêté-e-s, dont 50 000 enfants. Plus de 8 000 ont été arrêtés pour la seule année 2021. Selon le Club des prisonniers palestiniens : toutes, tous ont été soumis à au moins « *une forme de torture physique ou psychologique, des sévices moraux et des traitements cruels* ». « *Le nombre de prisonniers morts dans les prisons de l'occupation s'est alourdi à 227 martyrs depuis 1967, dont 72 des suites d'un crime de négligence médicale* ».

### Une politique délibérée de TERREUR contre les ENFANTS PALESTINIENS



En 2021, plus de 1147 enfants ont été arrêtés par l'armée et la police israéliennes. Au 5/1/2022, 160 enfants sont toujours détenus. Arrestations brutales, torture, conditions de détentions traumatisantes illustrent la politique de punition collective de l'État d'apartheid israélien. Il tente de les recruter comme informateurs, leur fait signer des textes en hébreu, exerce un racket financier sur les familles en exigeant de lourdes amendes pour leur libération... Cette politique d'incarcération des enfants a une autre conséquence, voulue par Israël : la déscolarisation.

### Les femmes palestiniennes prisonnières privées de leurs droits fondamentaux

Depuis le début de l'Intifada Al-Aqsa en septembre 2000, l'occupant a arrêté environ 2 500 femmes et jeunes filles, dont 34 sont actuellement emprisonnées et placées dans des conditions inhumaines : entassées dans des cellules humides, salles d'eau à l'extérieur, soumises à des punitions collectives (amendes, confiscations de leurs téléphones), restrictions de visites familiales, violences sexuelles, négligences médicales...  
**Leurs revendications spécifiques doivent être respectées !**



## La DÉTENTION ADMINISTRATIVE, arme politique pour tenter d'empêcher la résistance palestinienne



Actuellement, **500 Palestiniens** sont en **détention administrative**, dont des enfants. Ce régime, hérité du mandat britannique, permet de maintenir une personne en prison sans motif, sans jugement et pour une durée de 6 mois, indéfiniment renouvelable, avec privation de visites... De nombreuses et longues grèves de la faim ont été et sont menées pour **obtenir l'abolition de ce régime inique**.

Parmi les grévistes, Hisham Abu Hawwash vient d'arrêter sa grève de la faim de 141 jours suite à sa libération fin février 2022. Sa détermination, la mobilisation des Palestiniens et du mouvement de solidarité internationale ont payé. Sa femme a déclaré :

« ***Nous dédions notre victoire à la résistance palestinienne*** »

## Israël veut réduire au silence des ONG de défense des droits humains, dont Addameer

En octobre 2021, le ministre israélien de la Défense a publié une ordonnance militaire qualifiant six ONG palestiniennes d'organisations « terroristes » dont : **Addameer** qui défend les droits humains et les droits des prisonniers politiques, **Defense for children – International-Palestine** (DCI-P), qui documente et dénonce les graves violations des droits humains commises à l'encontre des enfants.

C'est une manœuvre politique honteuse, dont l'objectif est d'asphyxier financièrement, saper le travail de ces organisations, tenter de les museler pour les empêcher de documenter l'enquête de la Cour Pénale Internationale sur les pratiques criminelles de l'État d'apartheid israélien.

## Un cas particulier : celui du prisonnier politique libanais, Georges Ibrahim Abdallah

Militant de la cause palestinienne, Georges Ibrahim Abdallah a entamé sa 38<sup>e</sup> année de détention dans une prison française. Libérable depuis le 25 octobre 1999, il est maintenu en prison, sur ordre des États-Unis et d'Israël, contre une décision de justice émise en 2012. Plus de 37 ans de prison en font le prisonnier politique le plus ancien d'Europe Sa libération est conditionnée à un arrêté d'expulsion vers le Liban, son pays natal, que les gouvernements français successifs ont jusqu'à maintenant refusé de signer !

## Nous pouvons agir

**en** nous adressant aux autorités françaises pour qu'elles interviennent auprès des autorités israéliennes afin d'exiger :

- la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, dont Ahmad Sa'adat, Marwan Barghouti
- la fin du régime de la détention administrative qui bafoue le droit des détenus à un procès équitable
- l'annulation de leur décision contre les six Organisations Non Gouvernementales palestiniennes

**en** exigeant du gouvernement français, la libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah

**en** renforçant la Campagne internationale Boycott-Désinvestissement-Sanctions, pour contraindre Israël à respecter les droits du Peuple palestinien et pour que l'opresseur soit jugé et sanctionné pour ses crimes.

## Renforçons la Campagne internationale BDS. Les Palestiniens ont besoin de notre soutien



Collectif de Solidarité avec la Palestine

Facebook : @Palestine14

Courriel : collectifpalestine14@gmail.com

Sites internet : [www.collectifpalestine14.jimdofree.com](http://www.collectifpalestine14.jimdofree.com)

[www.bdsfrance.org](http://www.bdsfrance.org)



Ne pas jeter sur la voie publique  
Janvier 2022 - Imprimé par nos soins